

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 6 JUIN 2018

BERTRAND SAVOURÉ EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

Bertrand SAVOURÉ, 54 ans, est notaire associé au sein d'un réseau d'offices dont le siège est à Paris.

Il est spécialisé dans la clientèle d'entrepreneurs et la planification des transmissions de patrimoine. Sa clientèle l'a conduit à exercer cette compétence dans un cadre international de plus en plus marqué, ce qui lui a permis de prendre en compte les mutations rapides qui s'opèrent au sein de la Métropole du Grand Paris.

Bertrand SAVOURÉ, qui a été Rapporteur Général du Congrès des Notaires de France 2012 sur le thème de la transmission, est également membre d'un réseau international de juristes du patrimoine.

Il souhaite consacrer son mandat à une stratégie volontariste d'innovation pour les offices notariaux du Grand Paris.

Ceux-ci doivent encore plus vite adapter leurs structures, leur fonctionnement, et leurs modes d'intervention pour faire face aux mutations économiques, technologiques et sociétales qui s'expriment actuellement avec une vigueur particulière dans notre Métropole.

Cette transformation de certaines traditions notariales, et cet engagement dans l'innovation se réaliseront avec la participation active de tous les notaires, qui sont appelés à devenir autant d'acteurs de leur changement. Mais elle doit aussi respecter ce qui fait l'identité de la profession : son organisation et sa discipline autour d'une déontologie forte qui doit être renforcée autant que revisitée. Seule l'alliance entre les fondamentaux qui composent l'identité notariale et un esprit nouveau d'innovation collective permettront à la communauté notariale de la Métropole de contribuer activement à l'élaboration d'un service de la confiance qui est indispensable à la construction du Grand Paris.



La Chambre des Notaires de Paris regroupe près de 1 300 notaires de Paris, de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne, (94) qui exercent au sein de 390 études et emploient plus de 5 300 collaborateurs.

Chaque année, 3 millions de personnes franchissent la porte de leurs études et les notaires établissent en moyenne 300 000

actes, dont 120 000 ventes immobilières et 18 000 déclarations de succession.

Les notaires accompagnent leurs clients à toutes les étapes de leur vie personnelle et familiale : concubinage, achat d'un bien immobilier, mariage, PACS, divorce, adoption, remariage et famille recomposée, tutelle, succession...



1.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU BUREAU DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS



De gauche à droite :
Cédric BLANCHET, Premier Vice-Président,
Viviane BEUZELIN, Premier Syndic,
Bertrand SAVOURÉ, Président,
Stéphane ADLER, Vice-Président.

Bertrand SAVOURÉ

Président de la Chambre des Notaires de Paris

Bertrand SAVOURÉ, 54 ans, marié, est père de deux enfants. Il est notaire associé au sein d'un réseau d'offices dont le siège est à Paris (17^e).

Il est spécialisé dans la clientèle d'entrepreneurs et la planification des transmissions de patrimoine. Sa clientèle l'a conduit à exercer cette compétence dans un cadre international de plus en plus marqué, ce qui lui a permis de prendre en compte les mutations rapides qui s'opèrent au sein de la Métropole du Grand Paris.

Bertrand SAVOURÉ, qui a été Rapporteur Général du Congrès des Notaires de France 2012 sur le thème de la transmission, est également membre d'un réseau international de juristes du patrimoine.

Il a exercé la fonction de Premier Vice-Président de la Chambre des Notaires de Paris de mai 2016 à mai 2018. Il succède ainsi à Pascal CHASSAING.

Compte Twitter : [@PdtNotRParis](#)

Cédric BLANCHET

Premier Vice-Président de la Chambre des Notaires de Paris

Cédric BLANCHET, 49 ans, est notaire associé dans un office du 1^{er} arrondissement de la Capitale. Il est marié et père de quatre enfants.

Cédric BLANCHET est depuis avril 2015 Président du CRIDON de Paris (Centre de Recherche, d'Information et de Documentation Notariales).

De 2012 à 2015, il a exercé les fonctions de Premier Syndic de la Chambre des Notaires de Paris. À ce titre, il a été en charge des questions de discipline et de déontologie au sein de la Compagnie des Notaires de Paris.

Il a en charge l'accueil des nouveaux notaires et l'accès au droit.

Compte Twitter : [@blanchetced](#)

Stéphane ADLER

Vice-Président de la Chambre des Notaires de Paris

Stéphane ADLER, 45 ans, est Vice-Président de la Chambre des Notaires de Paris. Il est également Président de Paris Notaires Services (PNS), et à ce titre en charge des TIC.

Marié, père d'un enfant, Stéphane ADLER a été major du DESS en droit notarial à l'Université de Caen en 1996. Il exerce dans un office du centre de Paris qui regroupe 5 notaires et 22 collaborateurs.

Il est spécialiste du droit de l'urbanisme et de la construction.

Il a été membre de Chambre de 2009 à 2012. Il y a exercé en 2011-2012 la mission de Secrétaire de la Chambre.

Compte Twitter : [@adlernoteaire](#)

Viviane BEUZELIN

Premier Syndic de la Chambre des Notaires de Paris

Viviane BEUZELIN, 56 ans, est notaire associé dans un office du 12^e arrondissement de Paris, comprenant 4 notaires.

À l'occasion de sa première élection à la Chambre des Notaires de Paris, elle a été membre de la Commission en charge de l'accueil et de l'intégration des nouveaux notaires.

Elle a coordonné et animé à deux reprises les travaux de l'Université Régionale du Notariat (URN) d'Ile-de-France, réunissant 4 000 notaires et collaborateurs des offices.

En tant que Premier Syndic, elle a en charge des questions de discipline et de déontologie à la Chambre.

2.

LE PROJET DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS 2018-2020

Ce mandat s'engage à un moment où le nombre d'offices de la Compagnie de Paris a progressé de plus de moitié du fait de la liberté d'installation, ce qui constitue pour elle un défi inédit. Cela explique, avec l'accélération des mutations économiques, sociétales et technologiques un projet qui se veut lui aussi inédit et qui se caractérise par une triple ambition :

- le développement autour d'une identité notariale forte
- l'innovation dans l'exercice du métier
- l'ouverture dans le territoire

1 - Le développement autour d'une identité notariale forte

Notre développement tirera son originalité et sa richesse d'une conjugaison entre nos deux fonctions :

- **Notre rôle d'officiers publics.** Nos missions évoluent, de la sécurité juridique vers la sécurité des flux et la garantie de la transparence dans les transactions. Mais aussi vers des missions de confiance données par l'Etat. Nous sommes de plus en plus en charge d'un véritable service public de la confiance.

- **Notre qualité d'entrepreneurs.** Nous sommes aussi des entrepreneurs, responsables du développement d'entreprises de service dont la dimension moyenne dans la Compagnie est de 25 salariés et qui interviennent dans un univers concurrentiel de plus en plus affirmé, à l'intérieur de la profession comme à l'extérieur, au niveau national comme international.

Notre voie de développement est fondée sur une indispensable et fructueuse conciliation entre diversité et identité.

// **Une diversité d'offices** qui est la grande particularité de la Compagnie de Paris, qui porte sur la taille ou la structure des offices, leurs spécialisations, les demandes de leur clientèle, les projets des professionnels.

Cette diversité est une richesse car elle correspond à la diversité des besoins des clients. Elle est indispensable pour répondre avec l'élan nécessaire aux multiples défis qui se posent à l'aménagement et à l'attractivité du Grand Paris.

// **Une identité notariale** forte qui doit être promue et affirmée en même temps qu'elle doit être revisitée pour être adaptée à la société du 21^e siècle.

Cela implique un renforcement des missions de contrôle et de conseil de notre Chambre pour le respect de nos règles d'exercice.

Celles-ci sont fondées sur l'impartialité du notaire, la garantie de la transparence dans les transactions qu'il authentifie, la sécurité juridique et financière liée à ses actes et à ses missions, autant de facteurs de la confiance qui lui est reconnue par la clientèle comme par l'État.

Cette promotion de l'identité se concrétisera par une mobilisation des vingt-sept membres de la Chambre comme de ses structures permanentes au profit d'une démarche systématique et collective de modernisation et d'amélioration des relations avec les clientèles. Une **Charte** sera proposée à chaque notaire qui devra s'engager personnellement.

Cette solidarité s'exprimera notamment au bénéfice des nouveaux notaires. Un **observatoire économique** proposera aux 150 créateurs nommés depuis un an, un service d'accompagnement leur permettant d'assurer leur développement dans le cadre d'innovation.

Un **parcours notarial** sera défini pour fluidifier les carrières d'accès à la profession et d'intégration dans la gestion.

La **communication des offices** doit être redéfinie, comme vecteur de développement.

2 - L'innovation

Elle est un facteur indispensable de développement en raison de la rapidité des mutations économiques, sociétales et technologiques.

// **Une méthode** : la Compagnie est forte des initiatives et des projets de ses 1 300 notaires. La diffusion des expériences menées dans les offices, l'évaluation collective des conditions de leur succès constituent la raison d'être de la démarche « Nous réinventons le notariat du Grand Paris » qui a été portée depuis un an et demi par des centaines de notaires réunis en petits groupes d'action et de réflexion. Cette démarche sera elle-même étendue à d'autres groupes de notaires, en même temps qu'une nouvelle phase de notre partenariat avec l'école HEC sera engagée à l'automne.

// **Des initiatives** : l'innovation doit être aussi l'affaire des jeunes diplômés qui vont être réunis dans une « Chambre Junior » constituée le mardi 19 juin pour être un aiguillon dans la construction du notariat de demain.

// **La dématérialisation** : la Compagnie a fait une priorité absolue de la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Elle a remporté des succès appréciables, comme par exemple la gestion des data room pour les grands projets d'investissements publics et privés, qui la conduisent à forcer l'allure, par exemple grâce à l'intelligence

l'intelligence artificielle.

Un fonds d'innovation a été adopté qui permettra à la Chambre d'être partenaire de plusieurs projets de développement stratégiques pour la Compagnie.

// **La rationalisation des procédures** : la simplification et la rationalisation des procédures, qui permettront d'aboutir le plus rapidement possible à des réponses optimales aux problèmes de plus en plus complexes que rencontrent nos clients, constituent plus que jamais la raison d'être du notariat. De fortes initiatives seront prises dans ce domaine, en lien avec des experts de l'Université, qui seront présentées dans une conférence à l'automne prochain.

3 - L'ouverture

Les notaires souffrent depuis longtemps d'une tradition faite de réserve et de discrétion, qui les a privés de tribunes alimentées par beaucoup d'autres professions. Cela a nui à la connaissance de notre métier par la clientèle.

// **La communication des notaires**, longtemps strictement contrôlée, doit être déployée pour présenter avec la dignité et la rigueur qui s'impose les services de chacun des offices et permettre aux clients de se déterminer en toute connaissance de cause.

// **L'accès au droit** est devenu une priorité de l'autorité judiciaire à laquelle le notariat est associé directement. Nous nous engageons résolument dans cette démarche, comme dans toutes celles qui sont liées à la politique d'alternatives aux procédures contentieuses, comme la médiation et l'arbitrage.

// Nous serons **présents dans les débats de société** où nous avons par notre expérience une expression utile à livrer aux pouvoirs publics et à l'opinion. Des porte-parole seront désignés sur les principaux sujets de l'heure, et notre Club du Châtelet redéfini pour être un lieu de dialogue et de débats.

// Enfin, les notaires de la Métropole se veulent **acteurs** de l'attractivité et du bien-vivre du territoire et partenaires enthousiastes de la construction du Grand Paris en **créant un label « Notaires du Grand Paris »** en étant le relais de proximité des préoccupations des franciliens. Ils proposent leur concours actif pour apporter la sécurité et l'efficacité aux multiples grands et petits projets dont le succès créera l'indispensable climat de confiance nécessaire au succès de ce chantier si déterminant pour notre pays.

Acteurs de l'attractivité du territoire, en synergie avec d'autres professions.